

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

SRS Wiol TW 15

Numéro d'Enregistrement 01-2119487078-27-
REACH:
N° CAS: 8042-47-5
N° CE: 232-455-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Utilisations industrielles:

Fabrication de la substance, Utilisation d'un intermédiaire, Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges, Utilisation dans les revêtements, Fluides pour le travail des métaux, Utilisation comme liants et agents de démoulage; Production et traitement de caoutchouc, Traitement des polymères, Lubrifiants, Utilisation en laboratoire, Produits chimiques de traitement de l'eau, Fluides fonctionnels

Utilisations professionnelles:

Utilisation dans les revêtements, Utilisation dans les agents nettoyants, Fluides pour le travail des métaux, Utilisation comme liants et agents de démoulage, Utilisation dans des produits de l'agrochimie, Lubrifiants (Faibles rejets dans l'environnement), Lubrifiants (Rejets importants dans l'environnement), Utilisation en laboratoire, Produits chimiques de traitement de l'eau, Fabrication et utilisation d'explosifs, Fluides fonctionnels

Utilisations par des consommateurs:

Utilisation dans les agents nettoyants, Utilisation comme carburant, Lubrifiants (Faibles rejets dans l'environnement), Utilisations dans les cosmétiques/produits de soins personnels, parfums et fragrances

Utilisations déconseillées

aucune

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: SRS Schmierstoff Vertrieb GmbH
Rue: Neuenkirchener Straße 8
Lieu: D-48497 Salzbergen
Téléphone: 05976 - 945-0
Service responsable: Abt. Produktsicherheit: info.reach@srs-oil.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Gifft-Informationszentrum Nord (Göttingen) - Telefon 0551-19240**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Huile minérale blanche

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 2 de 13

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

2.3. Autres dangers

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
 Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
 Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.
 Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères. La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.
 Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
8042-47-5	Huile minérale blanche			99 - < 100 %
	232-455-8		01-2119487078-27-	
	Asp. Tox. 1; H304			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
8042-47-5	232-455-8	Huile minérale blanche	99 - < 100 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		

Information supplémentaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
 Les déversements rendent les surfaces glissantes.

Après inhalation

En cas de symptômes résultant de l'inhalation de fumées, de brouillard ou de vapeurs du produit: Évacuer la

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 3 de 13

victime vers un lieu calme et bien aéré, si ceci ne présente pas de danger.

Obtenir une assistance médicale si la respiration demeure difficile.

Si la victime est inconsciente et ne respire pas: Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacle à la respiration et faire pratiquer la respiration artificielle par du personnel qualifié. Si nécessaire, pratiquer un massage cardiaque externe et consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente et si la victime respire, placer en position latérale de sécurité. Administrer de l'oxygène si nécessaire.

L'inhalation est peu probable en raison de la faible pression de vapeur de la substance à température ambiante.

Symptômes: irritation des voies respiratoires due à une exposition excessive à des émanations, brouillards ou vapeurs.

Après contact avec la peau

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés et les éliminer en toute sécurité.

Consulter un médecin si une irritation cutanée, un œdème ou des rougeurs apparaissent et persistent.

Lors de l'utilisation d'équipements à haute pression, une pénétration de produit peut avoir lieu. En cas de blessures par haute pression, consulter immédiatement un professionnel de la santé. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.

Pour les brûlures thermiques mineures, refroidir la brûlure. Maintenir la zone brûlée sous l'eau froide pendant au moins cinq minutes, ou jusqu'à ce que la douleur diminue. L'hypothermie doit être évitée.

Consulter un médecin dans tous les cas de brûlures graves.

Laver la zone affectée avec du savon et de l'eau.

Peut provoquer des brûlures en cas de contact avec le produit à haute température.

Symptômes: peau sèche, irritation en cas d'exposition répétée ou prolongée.

Après contact avec les yeux

En cas de projection de produit chaud dans l'œil, refroidir l'œil immédiatement sous l'eau froide pendant au moins 5 minutes afin de dissiper la chaleur. Faire immédiatement examiner la victime par un médecin spécialiste et obtenir un traitement.

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, si cela peut être fait facilement. Continuer de rincer.

Symptômes: légère irritation. Peut provoquer des brûlures en cas de contact avec le produit à haute température.

Après ingestion

Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas afin que les vomissements ne pénètrent dans les poumons (aspiration). Une fois les vomissements terminés, placer la personne en position latérale de sécurité, jambes légèrement surélevées.

Toujours considérer qu'il y a eu aspiration. Faire appel à un professionnel de la santé ou envoyer la victime à l'hôpital. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.

Symptômes: peu ou pas de symptômes prévisibles. Au pire, des nausées et de la diarrhée peuvent survenir. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les personnes présentant des troubles pulmonaires pré-existants peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. EN CAS D'INGESTION: Danger par aspiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le traitement doit être en général symptomatique pour soulager les effets.

Commencer immédiatement la respiration artificielle si la victime ne respire plus. L'apport d'oxygène peut aider. Consulter un médecin pour un traitement ultérieur.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse (personnel formé uniquement). Brouillard d'eau (personnel formé uniquement). Poudre chimique

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 4 de 13

sèche. Dioxyde de carbone. Autres gaz inertes (selon les réglementations). Sable ou terre.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas appliquer de jets d'eau directement sur le produit en feu ; ils pourraient occasionner des éclaboussures et propager l'incendie. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, composés organiques et inorganiques non identifié.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter la tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

A l'intérieur de bâtiments ou dans des espaces confinés, assurer une ventilation adéquate.

Éloigner de la zone de déversement le personnel non concerné. Alerter le personnel de sécurité.

Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les non-secouristes

Casque de protection. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques.

Petits déversements: Des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants.

Déversements importants: une combinaison de protection complète, dans une matière antistatique résistant aux produits chimiques.

Gants de travail assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques, en particulier les hydrocarbures aromatiques. Les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau, et ne conviennent pas pour une opération d'urgence.

Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles.

Si la situation ne peut être parfaitement évaluée, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.

Une protection respiratoire ne sera nécessaire que dans des cas particuliers (ex: formation de brouillards).

Protection respiratoire: Il est possible d'utiliser un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtres combinés contre les poussières/vapeurs organiques ou un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, rivières ou autres cours ou plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Stop ou contenir la fuite à la source, si cela est possible sans risque. Éviter tout contact direct avec le produit déversé. Rester face au vent.

Pour le nettoyage

Collecter le produit déversé avec des moyens appropriés. Transférer le produit collecté et les autres matériaux contaminés dans des réservoirs appropriés en vue d'un recyclage ou d'une élimination en toute sécurité.

Sauf en cas de déversements mineurs: La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.

L'utilisation de dispersants doit être soumise à l'avis d'un expert, et, si nécessaire, approuvée par les autorités locales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 5 de 13

En cas de déversements mineurs dans des eaux closes (ex: ports), contenir le produit avec des barrières flottantes ou d'autres dispositifs. Collecter le produit déversé par absorption au moyen d'absorbants flottants spécifiques.

Si possible, les grands déversements dans les eaux du milieu naturel doivent être contenus par des barrières flottantes ou d'autres moyens mécaniques.

En cas d'impossibilité, contrôler la propagation du déversement et collecter le produit par écrémage ou d'autres moyens mécaniques appropriés.

En cas de contamination du sol, enlever le sol contaminé et traiter conformément aux réglementations locales.

Autres informations

Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit.

Les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse des vagues/du courant) peuvent influencer considérablement sur le choix des mesures appropriées.

Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter d'éclabousser lors de la manipulation de volumes en vrac du produit liquide chaud.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Utiliser et stocker uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter tout contact avec le produit.

Prendre des précautions contre l'électricité statique.

Utiliser un équipement de protection individuelle adapté selon les besoins.

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Conservé à l'écart des aliments et boissons.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Les installations de stockage doivent être conçues avec murs de protection adéquats de façon à éviter toute pollution du sol ou des eaux en cas de fuites ou de déversements.

Le nettoyage, l'inspection et l'entretien de la structure interne des réservoirs de stockage, doivent être effectués uniquement par du personnel dûment équipé et qualifié, tel que défini dans les règlements nationaux, locaux ou de l'entreprise.

Les matériaux recommandés pour les conteneurs ou revêtements de conteneur: acier doux, acier inoxydable. Certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir pour les conteneurs ou leur revêtement selon les caractéristiques de matières en question et l'utilisation prévue. La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant. Conservé uniquement dans le récipient d'origine. Conservé les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés.

Conseils pour le stockage en commun

Stocker séparément des agents oxydants.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 6 de 13

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits combustibles. Ne pas souder, abraser, percer, couper ou incinérer des conteneurs vides, sauf s'ils ont été correctement nettoyés.

Classe de feu: B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veiller à ce que des mesures appropriées de propreté/ ménage soient en place.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
8042-47-5	Huile minérale blanche			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	217,05 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	164,56 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	34,78 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	93,02 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c./jour

Conseils supplémentaires

valeurs limites de l'air:
Possibilité de l'exposition avec Aérosol
Valeur limite = 5 mg/m³ - Source: ACGIH

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne pas pénétrer dans les réservoirs de stockage vides, avant que ne soient réalisées les mesures d'oxygène disponible. Les températures de stockage et de manutention doit être maintenues aussi bas que possible pour limiter au minimum la production de fumées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Si des projections sont possibles, une protection complète de la tête et du visage (visière de protection et/ou lunettes de sécurité) doit être utilisée.

Protection des mains

Gants résistants à la chaleur avec longues manchettes ou manchettes.
Les gants doivent être inspectés périodiquement et remplacés en cas d'usure, de perforation ou de contamination.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection pour les opérations mettant en œuvre le produit chaud: combinaison résistant à la chaleur (avec jambes de pantalon recouvrant les bottes et manches recouvrant les manchettes des gants), bottes de sécurité antidérapantes résistant à la chaleur (ex: cuir).
Les combinaisons doivent être changées en fin de journée de travail et nettoyées si nécessaire pour éviter le transfert du produit aux vêtements ou sous-vêtements.
Pour les opérations de chargement/déchargement: porter un casque de sécurité, si nécessaire une visière de protection écran protecteur intégré. En cas de produit chaud/fondu: avec visière complète intégrée.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en cas d'aérosol: Utilisez un masque muni d'un filtre de type A2, A2/P2 ou ABEK. Si nécessaire, un équipement de protection respiratoire approuvé doit être utilisé lors de la manipulation de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 7 de 13

produits chauds dans des espaces confinés: masque fermé avec cartouche/filtre de type "A" ou un appareil respiratoire autonome isolant (ARI). Si les niveaux d'exposition ne peuvent être déterminés ou estimés avec un degré de confiance suffisant, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.

Protection contre les risques thermiques

Porter des vêtements de protection pour les opérations mettant en œuvre le produit chaud: combinaison résistant à la chaleur (avec jambes de pantalon recouvrant les bottes et manches recouvrant les manchettes des gants), bottes de sécurité antidérapantes résistant à la chaleur (ex: cuir).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	sans odour	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	Aucune information disponible.	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune information disponible.	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune information disponible.	
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune information disponible.	
Point d'éclair:	>160 °C	DIN ISO 2592
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.	
Température de décomposition:	>350 °C	
pH-Valeur:	non déterminé	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	15 mm ² /s	DIN EN ISO 3104
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	> 4 Log KOW	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	<0,1 hPa	calculé.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.	
Densité (à 15 °C):	0,852 g/cm ³	DIN 51757
Densité apparente:	négligeable	
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune information disponible.

gaz:

Aucune information disponible.

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune information disponible.

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune information disponible.

Teneur en solvant:

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 8 de 13

Teneur en corps solides:	Aucune information disponible.
Point de sublimation:	Aucune information disponible.
Point de ramollissement:	Aucune information disponible.
Point d'écoulement:	<-9 °C ASTM 5985
Viscosité dynamique:	Aucune information disponible.
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Un chauffage excessif au-delà de la température maximale recommandée de manutention et de stockage peut entraîner une dégradation de la substance et le dégagement de vapeurs et fumées irritantes.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter:

Un contact avec des oxydants puissants (peroxydes, chromates, etc.) peut entraîner un risque d'incendie.

Un mélange contenant des nitrates ou autres oxydants puissants (ex: chlorates, perchlorates, oxygène liquide) peut créer une masse explosive. La sensibilité à la chaleur, aux frottements ou aux choc ne peut être évaluée à l'avance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une combustion (incomplète) peut générer des oxydes de carbone, de soufre et d'azote, ainsi que d'autres composés organiques indéterminée de ces éléments. Aucun dans des conditions normales et à température ambiante.

Information supplémentaire

La décomposition s'opère à partir de températures de: > 350 °C

Cette substance est stable dans toutes les circonstances ordinaires à température ambiante, et en cas de rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile minérale blanche				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Ratte		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Kaninchen		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Ratte		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 9 de 13

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: non irritant. (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: non irritant. (Lapin)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction): aucune bibliographie: ECHA Dossier

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique subaiguë:

Méthode: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

Temps d'exposition: 28d

Espèce: Lapin

Résultats: 1000 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion / Inhalation / Contact avec la peau / Contact avec les yeux

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Indications pour substance: Propriétés nuisibles à la santé, Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange, Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 10 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile minérale blanche					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 LC50 >= 1000 mg/l	96 h	Leuciscus idus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r NOEL >= 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 LL50 >= 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC NOEL >= 1000 mg/l	28 d	QSAR	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC NOEL >= 1000 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	

12.2. Persistance et dégradabilité

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
8042-47-5	Huile minérale blanche	>4

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Remarques générales:

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Substance excédentaire (non utilisée) ou hors spécifications, peut être récupéré ou reconditionné (en fonction de ses caractéristiques et de sa composition spécifiques), ou peut être éliminé comme déchet.

L'élimination peut être réalisée directement ou par remise à des gestionnaires de déchets qualifiés. Isoler et éliminer les déchets conformément aux réglementations locales.

Cette substance peut être brûlée ou incinérée, sous réserve des autorisations nationales/locales, des valeurs limites autorisées, des règlements de sécurité et de la législation en matière de qualité de l'air.

Ces codes peuvent être attribués uniquement à titre de suggestion, en fonction de la composition initiale du produit, et de son/ses utilisation(s) prévue(s).

L'attribution du code le plus approprié, en fonction du/des usage(s) réel(s) du produit et de ses contaminations ou altérations est de la responsabilité de l'utilisateur final.

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 11 de 13

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Élimination des conteneurs vides: Contacter le fournisseur initial ou transférer à une organisme d'élimination qualifiée. Ne pas découper, souder, percer, brûler ou incinérer des conteneurs vides, sauf s'ils ont été correctement nettoyés et déclarés sans danger. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits combustibles. Ne pas réutiliser à d'autres fins des récipients vides non nettoyés.

Remarques générales:

En l'absence de modifications significatives de la matière ou présence de contaminants, l'élimination de cette substance excédentaire (non utilisée) ou hors spécifications, ou des déchets résultant de l'utilisation prévue, ne présente pas de danger spécifique et ne nécessite pas d'autres mesures de manutention que celles indiquées en Sect. 7.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 12 de 13

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles:

non déterminé

Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures:

non déterminé

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9.

Abréviations et acronymesADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Asp. Tox: Danger par aspiration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SRS Wiol TW 15

Date de révision: 29.02.2024

Page 13 de 13

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.